

RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022



OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY SMART BETA

Sicav Actions de pays de la zone euro

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion par délégation

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations
réglementaires

Situation financière
au 30 juin 2022

ORIENTATION DE GESTION

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le Compartiment est éligible au PEA.

Objectif de gestion

Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Dividendes Nets Réinvestis sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence

L'investisseur pourra comparer les performances du Compartiment à celles de l'indice EURO STOXX calculé Dividendes Nets Réinvestis – Ticker SXXT. L'indice EURO STOXX est le sous-ensemble composé des noms les plus liquides de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants (environ 300), l'indice représente les entreprises de grandes, moyennes et petites capitalisations des pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé quotidiennement. (Pour plus d'informations sur cet indice : www.stoxx.com) Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de l'indice.

Stratégie de gestion

L'univers d'investissement du Compartiment est défini par l'ensemble des composants de l'indice EURO STOXX. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre dans son indice. Le Compartiment investira essentiellement (90% de son Actif Net) dans la zone euro, sans aucune contrainte de répartition sectorielle.

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

1/ Sur la base de son univers d'investissement, le gérant procède trimestriellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à une allocation sectorielle à partir de la volatilité de chaque secteur composite et de leurs corrélations jointes, afin d'équilibrer leurs contributions au risque global (critère financier) (Si un changement de composition de l'univers de référence devait intervenir entre deux rebalancements trimestriels, la gestion s'octroie la possibilité, dans l'intérêt des porteurs, soit de garder les titres jusqu'au prochain rebalancement trimestriel, soit de procéder à leur vente en faisant un rebalancement intermédiaire comme le processus de gestion l'y autorise) ;

2/ Le gérant applique un filtre ISR aux composants de chaque secteur afin de ne conserver que les 2/3 des entreprises ayant les meilleurs scores ISR de leur secteur définis par l'équipe d'analyse ISR du groupe OFI (critère extra-financier) ;

3/ Pour finir, l'allocation de chaque titre est faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation sectorielle faite initialement (critère financier).

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet : d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Dans l'approche best in class, l'univers d'investissement éligible est défini par la sélection des 2/3 des meilleurs Scores ISR dans chacun des secteurs, au sein de l'univers d'investissement du Compartiment (Indice Eurostoxx). L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir ou exposer de façon discrétionnaire le portefeuille aux risques d'actions par l'utilisation d'instruments tels que Futures et Forwards sur actions et indices d'actions, Options sur actions et indices d'actions, Swaps sur actions et indices d'actions. L'exposition totale du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 8](#)

- [Code LEI](#) : 969500EM2S2MA54SOV80
- [Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées](#) :

Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées OFI procède à 2 analyses complémentaires :

- L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur au sein de son secteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur ;
- Entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.

OFI FINANCIAL INVESTMENT- RS EURO EQUITY SMART BETA a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, le meilleur couple performance risque possible en investissant sur les actions de la zone euro.

L'univers d'investissement éligible est défini, dans une approche Best in class, par la sélection des 2/3 des meilleurs Scores ISR dans chacun des secteurs au sein de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG d'OFI sur les émetteurs composant l'indice de référence est un moyen d'identifier les investissements qui présentent selon OFI le meilleur support d'investissement.

Sont exclues de l'univers d'investissement, les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires – Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.

Les résultats de ces analyses permettent de garantir le maintien ou la cession d'un émetteur du portefeuille du Compartiment.

Enfin, les sociétés ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

▪ [Taxonomie](#) :

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Compartiment qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Compartiment ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Profil des risques

Le Compartiment sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est classé « Actions des pays de la zone euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque actions :

Le Compartiment est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations à taux fixe baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de modèle :

Le processus de gestion du Compartiment repose en partie sur l'utilisation de deux modèles propriétaires, l'un servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille, l'autre de scoring extra financier (dont certains critères ESG). Il existe un risque que ces modèles ne soient pas efficaces. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment de contrats financiers à terme. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

Mise à jour du prospectus du Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY SMART BETA à savoir :

Jusqu'à présent le prospectus précisait : « Sur la base de son univers d'investissement, le gérant procède trimestriellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à une allocation sectorielle à partir de la volatilité de chaque secteur composite et de leurs corrélations jointes, afin d'équilibrer leurs contributions au risque global (critère financier) ».

A compter du 10 Janvier 2022, il est également précisé : « Si un changement de composition de l'univers de référence devait intervenir entre deux rebalancements trimestriels, la gestion s'octroie la possibilité, dans l'intérêt des porteurs, soit de garder les titres jusqu'au prochain rebalancement trimestriel, soit de procéder à leurs ventes en faisant un rebalancement intermédiaire comme le processus de gestion l'y autorise ».

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Les changements intervenus au cours du semestre précédent ont été les suivants :

- A compter du 22 novembre 2021, création des actions XXL.
- A compter du 27 décembre 2021, mise en conformité du prospectus avec la Réglementation Taxonomie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2021 au 30/06/2022, le Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY SMART BETA n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	480 464 358,72
Avoirs bancaires	71 724,01
Autres actifs détenus par l'OPC	2 844 076,48
Total des actifs détenus par l'OPC	483 380 159,21
Comptes financiers	-1,35
Instruments financiers et Dettes	-4 663 542,10
Total des passifs	-4 663 543,45
Valeur nette d'inventaire	478 716 615,76

Evolution de l'actif net

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
ACTIF NET						
en EUR	478 716 615,76	603 728 714,61	359 173 352,99	285 726 244,70	257 495 541,88	292 857 965,12
Nombre de titres						
Catégorie d'actions XL	1 711 450,1883	2 284 144,0463	2 954 349,6270	2 676 661,0064	2 881 529,5164	2 793 737,3570
Catégorie d'actions I	213 882,4733	250 314,2435	460 710,9715	250 370,4733	332 075,7002	328 014,1207
Catégorie d'actions RC	174 504,0316	87 409,8540	17 238,8794	4 603,0913	269,4633	1,0000
Catégorie d'actions GIC	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	-
Catégorie d'actions GRC	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	-
Catégorie d'actions RF	1,0000	1,0000	1,0000	101,0000	1,0000	-
Catégorie d'actions XXL	6 150,0030	5 800,0030	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie d'actions XL en EUR	97,12	113,82	98,19	93,54	76,29	89,46
Catégorie d'actions I en EUR	143,47	168,16	145,57	139,03	113,26	130,87
Catégorie d'actions RC en EUR	113,35	133,93	116,95	112,36	90,78	104,11 ⁽¹⁾
Catégorie d'actions GIC en EUR	110,42	128,49	111,28	104,81	83,77 ⁽²⁾	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	109,50	127,45	110,90	104,60	83,69 ⁽³⁾	-
Catégorie d'actions RF en EUR	114,44	133,99	115,69	109,11	87,60 ⁽⁴⁾	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	42 604,46	49 989,76 ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
Catégorie d'actions XL						
en EUR	-	-	-	-	1,93	1,64
Date de distribution	-	-	-	-	21/05/2019	17/05/2018
Catégorie d'actions I						
en EUR	-	-	-	-	2,41	-
Date de distribution	-	-	-	-	21/05/2019	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie d'actions XL en EUR	-	14,49	1,60	3,62	0,16	6,48
Catégorie d'actions I en EUR	-	20,90	3,69	5,07	0,23	12,19
Catégorie d'actions RC en EUR	-	15,62	1,04	2,94	0,31	-0,16
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	15,99	2,86	3,79	1,28	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	15,23	2,65	3,68	1,16	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	16,93	2,32	3,51	1,21	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	44,49	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts RC a été créée le 07/07/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(2) La catégorie de parts GIC a été créée le 19/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts GRC a été créée le 19/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts RF a été créée le 09/03/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(5) La catégorie d'actions XXL a été créée le 19/11/2021 avec une valeur nominale de EUR 50 000.

Portfeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	100,37	99,40
Actions	100,37	99,40
ACCIONA SA	0,20	0,20
ACCOR SA	0,25	0,25
ADIDAS NOM	0,23	0,23
ADP	0,18	0,18
AENA SME SA	0,17	0,16
AGEAS NV	0,19	0,19
AIR LIQUIDE	0,67	0,66
AKZO NOBEL NV	0,60	0,59
ALLIANZ SE-NOM	0,18	0,17
ALSTOM	0,21	0,20
ALTEN	0,44	0,43
AMADEUS IT GROUP SA	0,52	0,52
AMPLIFON	0,58	0,57

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
AMUNDI SA	0,18	0,18
ARCADIS NV	0,16	0,16
ARGEN-X N V	1,03	1,02
AROUNDTOWN REIT	0,12	0,12
ASM INTERNATIONAL NV	0,42	0,42
ASML HOLDING N.V.	0,43	0,42
ASR NEDERLAND N.V	0,19	0,19
ASSICURAZIONI GENERALI	0,15	0,15
ATLANTIA SPA	0,24	0,24
ATOS SE	0,30	0,30
AURUBIS AG	0,45	0,44
AXA	0,17	0,17
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	0,17	0,17
BANCO DE SABADELL	0,21	0,21
BANCO ESPERITO SANTO REG	0,00	0,00
BANCO SANTANDER SA	0,18	0,18
BANKINTER	0,23	0,23
BAWAG GROUP AG	0,19	0,19
BAYERISCHE MOTORENWERKE	0,27	0,27
BEIERSDORF	1,15	1,14
BIOMERIEUX SA	0,78	0,77
BNP PARIBAS	0,18	0,18
BOUYGUES	0,19	0,19
BRENNTAG AG	0,65	0,64
BUREAU VERITAS	0,19	0,19
CAIXABANK	0,22	0,22
CAP GEMINI SE	0,47	0,46
CARL ZEISS MEDITEC	0,63	0,62
CHRISTIAN DIOR SE	0,26	0,26
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	0,24	0,24
CNH INDUSTRIAL N.V	0,15	0,15
COFINIMMO SICAFI REIT	0,16	0,16
COMMERZBANK	0,20	0,19
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	0,15	0,15
COVIVIO SA REIT	0,15	0,15
CREDIT AGRICOLE SA	0,17	0,17
CRH PLC	0,18	0,18
CTS EVENTIM AKT	0,23	0,22
D'IETEREN GROUP	0,26	0,26
DANONE SA	1,20	1,19
DASSAULT SYSTEMES SE	0,45	0,45
DELIVERY HERO AG	0,24	0,24
DEUTSCHE BOERSE AG	0,20	0,20
DIASORIN SPA	0,71	0,71
E.ON SE	0,81	0,80

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
EDENRED	0,20	0,20
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	1,07	1,06
EDP RENOVAVEIS	1,01	1,00
ELIA GROUP SA	1,03	1,02
ELIS SA	0,19	0,19
ELISA OYJ	1,85	1,83
ENAGAS	2,55	2,52
ENDESA	0,98	0,97
ENEL SPA	0,90	0,89
ESSILOR LUXOTTICA SA	0,71	0,70
EURAZEO SE	0,16	0,16
EUROFINS SCIENTIFIC SE	0,69	0,68
EVONIK INDUSTRIES AG	0,61	0,60
EVOTEC SE	0,68	0,67
EXOR HOLDINGS N.V	0,18	0,18
FERRARI NV	0,25	0,25
FERROVIAL SA	0,20	0,20
FLUIDRA SA	0,15	0,15
FLUTTER ENTMT RG	0,27	0,26
FREENET	1,84	1,82
GALP ENERGIA SGPS SA-B	2,34	2,32
GEA GROUP AG	0,18	0,17
GETLINK SE	0,21	0,20
GLANBIA PLC	1,09	1,08
GRIFOLS SA	0,89	0,88
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	0,18	0,17
HANNOVER RUECK SE	0,19	0,19
HEINEKEN NV	1,14	1,13
HENKEL KGAA VZ PFD	0,28	0,28
HUGO BOSS AG	0,28	0,27
IMCD B.V	0,64	0,64
INDITEX	0,31	0,30
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	0,43	0,42
ING GROUP NV	0,20	0,20
INTESA SANPAOLO SPA	0,18	0,18
ITALGAS SPA	1,01	1,00
JERONIMO MARTINS SGPS SA	1,11	1,10
JUST EAT TAKEAWAY COM N V	0,26	0,26
K+S AG	0,63	0,63
KBC GROUPE	0,17	0,17
KERING	0,25	0,25
KERRY GROUP A	1,02	1,01
KESKO OYJ B	1,03	1,02
KINGSPAN GROUP PLC	0,13	0,13
KION GROUP	0,13	0,13

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
KLEPIERRE REITS	0,16	0,16
KNORR BREMSE AG	0,16	0,15
KONE B	0,19	0,19
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	0,97	0,96
KONINKLIJKE DSM NV	0,97	0,96
KONINKLIJKE KPN NV	2,03	2,01
LA FRANCAISE DES JEUX SA	0,27	0,27
LANXESS	0,64	0,63
LEG IMMOBILIEN SE	0,16	0,16
LEGRAND	0,16	0,16
LINDE PLC	0,71	0,71
LOREAL SA	0,26	0,26
MEDIOBANCA SPA	0,19	0,18
MERCEDES BENZ GROUP AG	0,25	0,25
MERCK KGAA	0,70	0,70
METSO OUTOTEC OYI	0,18	0,18
MTU AERO ENGINES HLDG AG	0,17	0,17
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	0,19	0,19
NATURGY ENERGY GROUP SA	1,10	1,09
NEMETSCHKE	0,38	0,38
NESTE CORPORATION	2,44	2,42
NEXI SPA	0,15	0,15
NOKIA OYJ	1,66	1,65
NOKIAN RENKAAT OYJ	0,20	0,20
NORDEA BANK ABP	0,19	0,18
OMV AG	2,46	2,43
ORANGE	1,97	1,95
ORION NEW B	0,85	0,84
PERNOD RICARD	0,99	0,98
PROSIEBENSAT1 MEDIA SE	0,22	0,22
PROSUS N V	0,70	0,69
PRYSMIAN SPA	0,17	0,17
PUBLICIS GROUPE	0,24	0,24
PUMA AG	0,24	0,23
QIAGEN NV	0,83	0,82
RANDSTAD HOLDING NV	0,17	0,17
RED ELECTRICA CORPORACION SA	1,02	1,01
REMY COINTREAU	1,01	1,00
REPSOL	2,85	2,82
REXEL	0,15	0,15
RHEINMETALL AG	0,23	0,23
SAMPO A	0,19	0,19
SANOFI	0,85	0,84
SAP SE	0,50	0,49
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	0,66	0,66

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SARTORIUS VZ PFD	0,69	0,69
SCHNEIDER ELECTRIC SA	0,15	0,15
SES GLOBAL FDR	1,90	1,88
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENERGY SA	2,69	2,67
SIGNIFY NV	0,15	0,15
SMURFIT KAPPA	0,16	0,16
SNAM RETE GAS	2,30	2,28
SOCIETE GENERALE A	0,18	0,18
SODEXO	0,28	0,28
SOLVAY	0,65	0,64
SOPRA STERIA GROUP SA	0,48	0,48
SPIE SA	0,20	0,19
STELLANTIS NV	0,23	0,23
STMICROELECTRONICS NV	0,44	0,43
STORA ENSO OYJ-R	0,63	0,62
TAG IMMOBILIE AG	0,11	0,11
TELECOM ITALIA SPA	1,47	1,46
TELEPERFORMANCE SE	0,17	0,17
TERNA SPA	1,01	1,00
THYSSENKRUPP AG	0,14	0,14
UMICORE SA	0,63	0,62
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	0,15	0,15
UPM KYMMENE OYJ	0,73	0,72
VALEO SA	0,31	0,31
VALMET CORPORATION	0,17	0,17
VANTAGE TOWERS AG	1,56	1,54
VERBUND A	1,03	1,02
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	0,15	0,15
WARAHOUSES DE PAUW NV	0,16	0,16
WARTSILA OYJ	0,18	0,17
WENDEL ACT	0,18	0,18
WIENERBERGER	0,15	0,15
WOLTERS KLUWER CVA	0,28	0,28
WORLDLINE	0,18	0,18
ZALANDO	0,15	0,15
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	0,51	0,51
OPC à capital variable	0,51	0,51
OFI RS LIQUIDITES	0,51	0,51
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	229 099 811,70	264 693 793,11
Actions	229 099 811,70	264 693 793,11
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

**Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres,
au cours de la période de référence (suite)**

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	28 374 721,54	26 246 818,11
OPC à capital variable	28 374 721,54	26 246 818,11